



# Commission thématique Gestion des milieux aquatiques

Président : **Mr FORTIER Francis, représentant de la fédération de pêche**

7/02/2022

# Ordre du jour

1. Introduction
  - a. Présentation de l'enjeu et des objectifs
  - b. Présentation de la méthode
  - c. Calendrier
2. Présentation de l'objectif
  - a. Argumentaire de l'objectif
  - b. Les points de mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
3. Les propositions d'actions
  - a. Schéma d'une disposition
  - b. Liste d'actions proposées en lien avec les retours d'expérience

# Introduction

- **Enjeu 3 : La protection et la restauration des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités**
  - **Objectif 1 : Protéger, restaurer et entretenir les milieux aquatiques**
  - Objectif 2 : Garantir la libre circulation des espèces ~~piscicoles~~ et des sédiments
  - Objectif 3 : Préserver et restaurer les zones humides

# Introduction

- Commissions thématiques

- Donne les dispositions et orientations
- Une commission par objectif pour le premier cycle

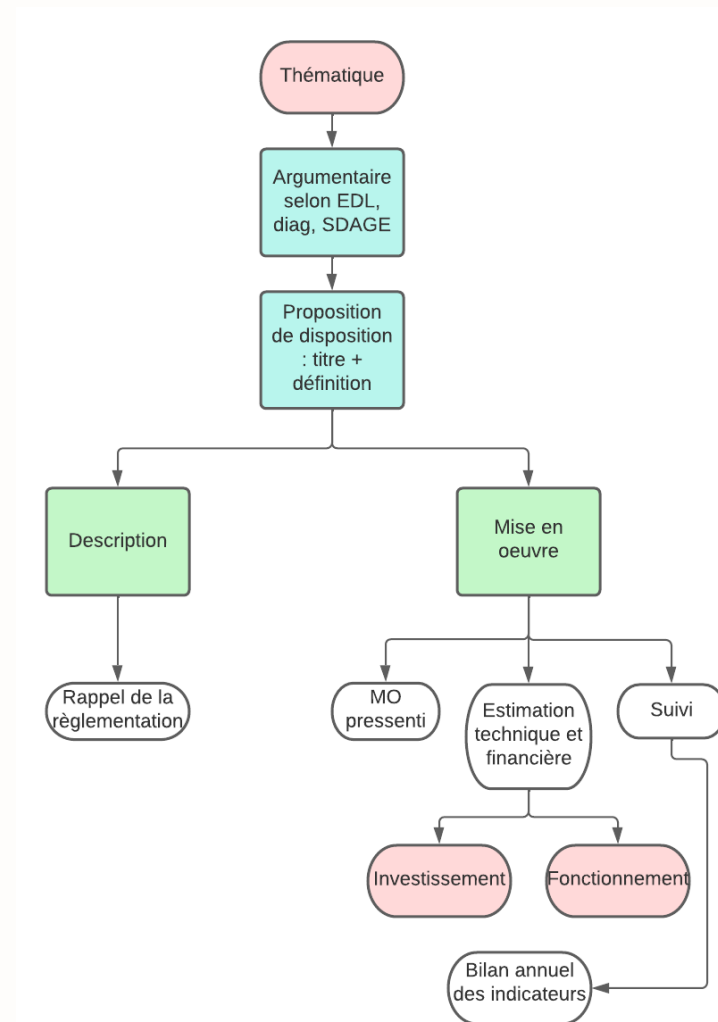
- Groupe technique

- Répond à des points techniques précis (ex : les points de mise en compatibilité avec le SDAGE)
- Uniquement des techniciens

# Calendrier

- 1<sup>er</sup> cycle (2022)
  - 3 réunions (une par objectif) : Juin, Octobre et Décembre
    - Présentation des propositions de dispositions
    - Définition des objectifs de chaque disposition
    - Méthode
- 2<sup>nd</sup> cycle (2023)
  - X réunions pour :
    - La validation des travaux des groupes techniques
    - La formulation des dispositions avec échéancier, maître d'ouvrage, estimation financière
    - ...

# Schéma d'une disposition







# Objectif 1 :

Protéger, entretenir et restaurer les milieux aquatiques

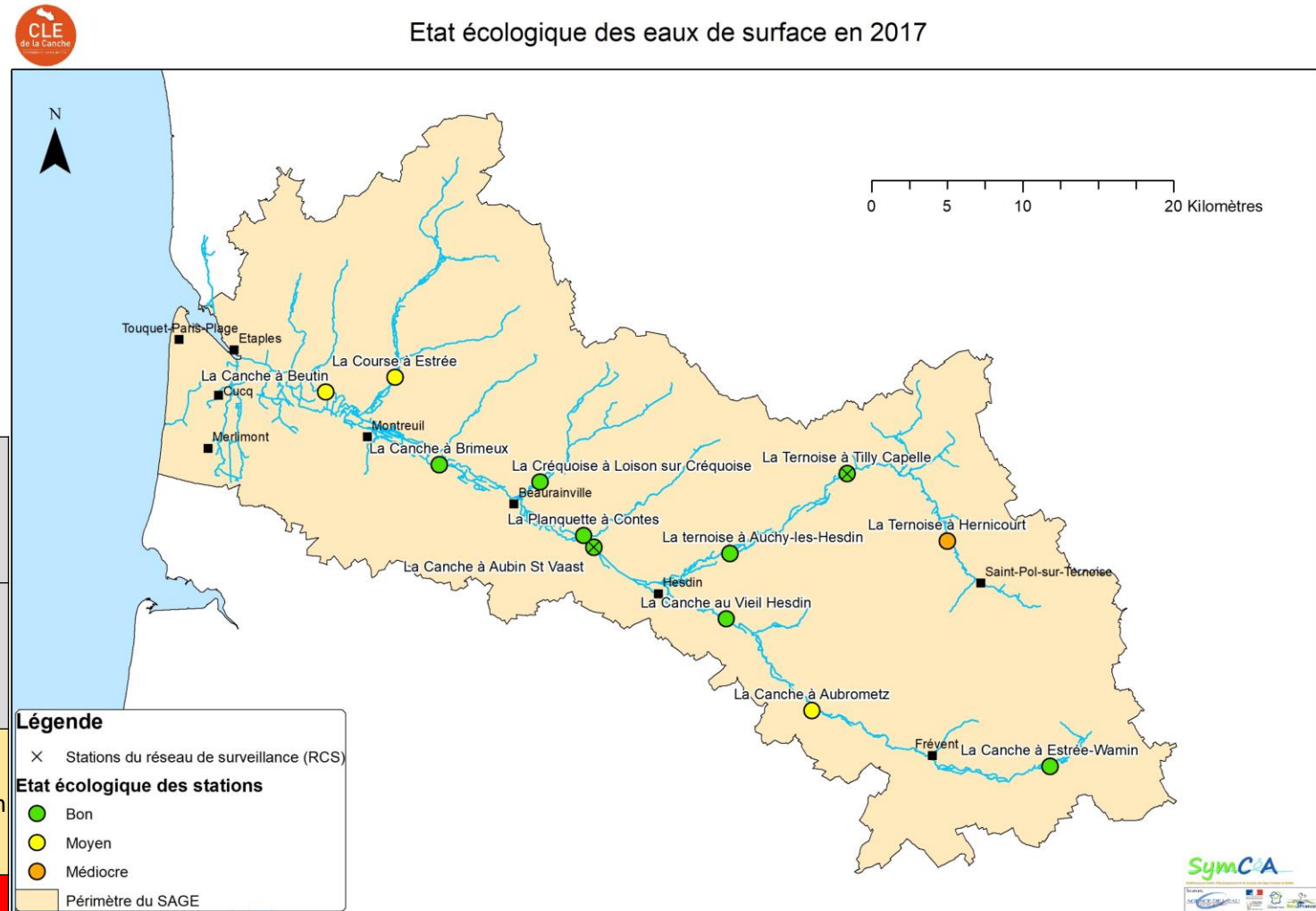


# Argumentaire

- Cours d'eau en bon état écologique mais mauvais chimique
- Altération hydromorphologique moyenne

Code Masse d'eau	Masse d'eau	Hydrologie		Morphologie		Continuité		Bilan	
		2013	2017*	2013	2017*	2013	2017*	2013	2017*
FRAR13	Canche	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
FRAR66	Ternoise	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Moyen	Fort

Etat écologique des eaux de surface en 2017





# Argumentaire

- Les plans de gestion sont bien avancés
- Un nouveau plan de gestion est en cours d'élaboration pour le bassin de la Canche
- Le personnel du Symcésa parcourt donc le bassin de la Canche et accumulation de données

Type de travaux	Quantité totale	Unité
Plantation de ripisylve	55 600	ml
Pose de clôtures	52 095	ml
Abreuvoirs	167	U
Recharge granulométrique	1 006	ml
	30	U
Restauration de confluences	4	U
Installation de déflecteurs	34	U
Fascinage	4 766	ml
Abattage de peupliers / sapins	342	ml
Retrait de clôtures en travers	250	U
Plantation hélophytes	7	U

# Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022

Orientation du SDAGE	Dispositions du SDAGE	Définitions
A-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les plans de gestion</li> <li>- Définir l'EBF</li> </ul>	EBF : Espace de bon fonctionnement des cours d'eau
A-7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la prolifération des EEE</li> <li>- Encadrer les créations ou extensions de plans d'eau</li> </ul>	EEE : espèces exotiques envahissantes

# Thème 11 : Assurer une gestion raisonnée des cours d'eau



N°	Disposition	Bilan	Devenir
56	La préservation de la dynamique naturelle de la rivière et de ses composantes (lit mineur, berges, ripisylve, habitats aquatiques et piscicoles) en limitant les interventions sur certains secteurs identifiés dans le PGE	En cours: Amélioration en cours mais les secteurs ne sont toujours pas identifiées. Cela permet aussi de limiter la dégradation. Recentrer la disposition sur un plan de gestion	Nouvelle proposition : secteurs témoins
57	Compléter les connaissances de réseau hydrographique pour atteindre le bon état hydromorphologique	Atteint théoriquement: Des travaux sont réalisés mais le bon état hydromorphologique n'est pas atteint. Pas de référentiel initial. Recentrer sur le plan de gestion. Carte des cours d'eau	Nouvelle proposition : Caractérisation précise à effectuer lors du plan de gestion
58	Assurer une gestion coordonnée du réseau de cours d'eau	Atteint : compétence transférée au symcésa	X
59	Actions de lutte contre les espèces invasives	En cours : la lutte contre les espèces invasives demande beaucoup de moyens. Certaines actions localisées sont effectuées sans avoir de protocole précis. Piégeage pour les espèces animales	Nouvelle proposition
60	Privilégier une implantation à plus de 6m du haut de berges pour les espèces ne permettant pas le maintien des berges	Non atteint : uniquement sur certains chantiers de restauration sauf pour le peuplier	Disposition inapplicable
61	Connaissance des ouvrages hydrauliques	Atteint :	X
62	Proposition d'un schéma d'ouverture/fermeture des vannes	Non atteint : la collectivité ne peut imposer au propriétaire	A voir pour la réunion RCE
63	Communication sur la réglementation et sur les dispositions du SAGE. Utilisation de tous les supports de com	En cours : peu d'actions mises en place sauf l'animation du Symcésa	A voir commission com



# Thème 12 : Tendre vers une gestion raisonnée des activités de loisirs

N°	Disposition	Bilan	Devenir
64	Acteurs de la pêche veillent à combler le déficit piscicole en privilégiant la restauration des habitats et en limitant les politiques de repoponnement	Non atteint : les acteurs de la pêche adaptent plutôt leurs repoponnements selon le nombre d'adhérents	Action de communication à prévoir dans la commission com
65	Cohérence des actions entre les détenteurs du droit de pêche et le plan départemental de la fédération de pêche	Non atteint : démarchage des propriétaires privés pour les actions de restauration. Impossible d'opposer le PDPG aux propriétaires privés	Inapplicable
66	Favoriser les actions de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau pour le cycle biologique des espèces piscicoles	En cours : quelques actions de la fédération, du Symcéa, des acteurs départementaux, EPCI, Agence de l'eau ...	Disposition à maintenir en l'état
67	Adapter la pression de pêche avec la condition du milieu naturel	Non atteint : disposition trop vague, pas opérationnelle.	Peu opérationnelle
68	La CLE réalise un diagnostic de l'impact des activités de canoë kayak et organise une concertation pour s'assurer de la compatibilité de cette activité avec les objectifs	Non atteint : pas de diagnostic de la CLE ni de concertation	Etudes d'impacts des bases de canoë déjà réalisées

# Thème 18 : Assurer une gestion et un entretien écologique adaptés des cours d'eau et du réseau hydrographique des bas-champs

N	Disposition	Bilan	Devenir
101	Les ASA réalisent un plan de gestion pour les cours d'eau dans la zone des bas champs	En cours: le Symcésa a déjà aidé une ASA mais pas d'actions systématique. Prix élevé, manque de financement pour le diagnostic effectué par un bureau d'étude	A reprendre → Couvrir tous les plans d'eau d'un plan de gestion
102	La Commission Locale de l'Eau avec l'appui des collectivités territoriales engage une réflexion globale sur les conditions et les moyens d'une gestion patrimoniale des bas-champs.	Non atteint	Plus de disposition qui visent les bas-champs, en relation avec le plan de gestion

# La liste des propositions d'actions

- Orientation 1 : Préserver les fonctions écologiques des cours d'eau et de son lit majeur
  - Définir, identifier et préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
  - Identifier, caractériser et préserver les têtes de bassin versants
- Orientation 2 : Améliorer la gestion des milieux aquatiques
  - Identifier des secteurs témoins (non intervention et pas d'enjeu inondation) et mettre en place un suivi des indicateurs hydromorphologiques
  - Mettre en place des actions de sensibilisation sur les EEE
- Orientation 3 : Limiter l'impact des plans d'eau
  - Réaliser un inventaire des plans d'eau sur le territoire
  - Limiter les impacts des plans d'eau inclus dans l'EBF





# Orientation 1 : Préserver les fonctions écologiques des cours d'eau et de son lit majeur

- Identifier, caractériser et préserver les têtes de bassin versants
- Définir et préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

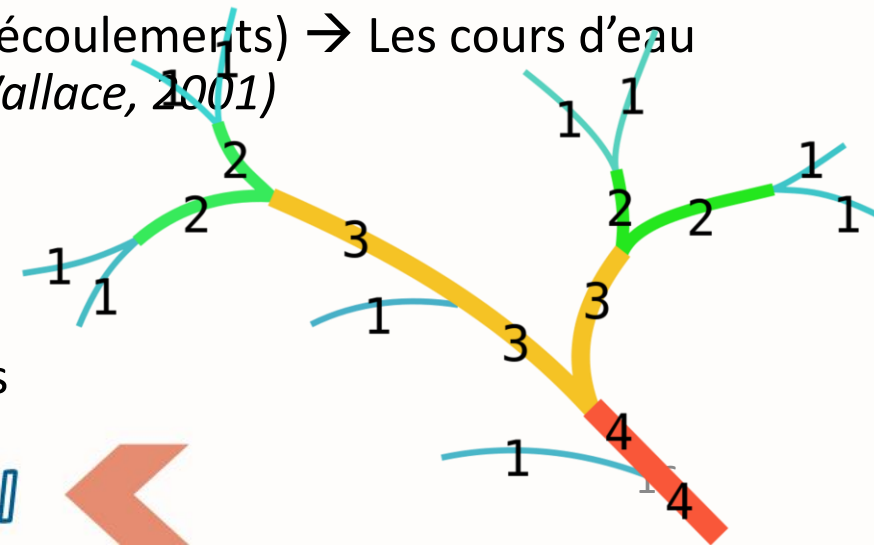
# Identifier, caractériser et préserver les têtes des bassins versants

## • Définitions

- Pas de définition établies → Comment définissons nous les têtes de bassin versant
- Loire Bretagne : Cours d'eau avec rang de Strahler inférieur ou égal à 2
- Comment les définir ?
  - Cours d'eau intermittents selon notre ETB interne (n'englobe pas les parcelles agricoles)
  - BV en amont de la source officielle ? (englobe donc les parcelles agricoles)

## • Objectifs

- Intégration dans les documents d'urbanisme
- Stockage de l'eau en amont (soutien à l'étiage + ralentissement des écoulements) → Les cours d'eau représentent 75% du linéaire total des bassins versants (*Meyer et Wallace, 2001*)
- Régulation de l'apport en sédiments
- Maintien de la biodiversité/corridors écologiques
- Fonctions épuratrices
- Lien entre les thématiques Erosion et qualité des milieux aquatiques



# Identifier, caractériser et préserver les têtes des bassins versants

- **Méthode**

- Pré-localisation
- Caractérisation des enjeux

- **Retour d'expérience sur la Vilaine**

- Cartographie validée mais pas réellement de caractère opérationnel pour l'instant
- Reprise dans les documents d'urbanisme dès lors qu'un enjeu est croisé avec cette cartographie (Aires d'alimentation de captages, zones humides ...)
- Les opérateurs GEMA sont incités à prioriser leurs actions sur les têtes de bassin versants



# Définir et préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

## • Définitions

- Partie fonctionnelle du lit majeur des cours d'eau exempt de toute urbanisation
- Espace qui regroupe les parties fonctionnelles du lit majeur (ZH, ripisylve, cours d'eau ...)

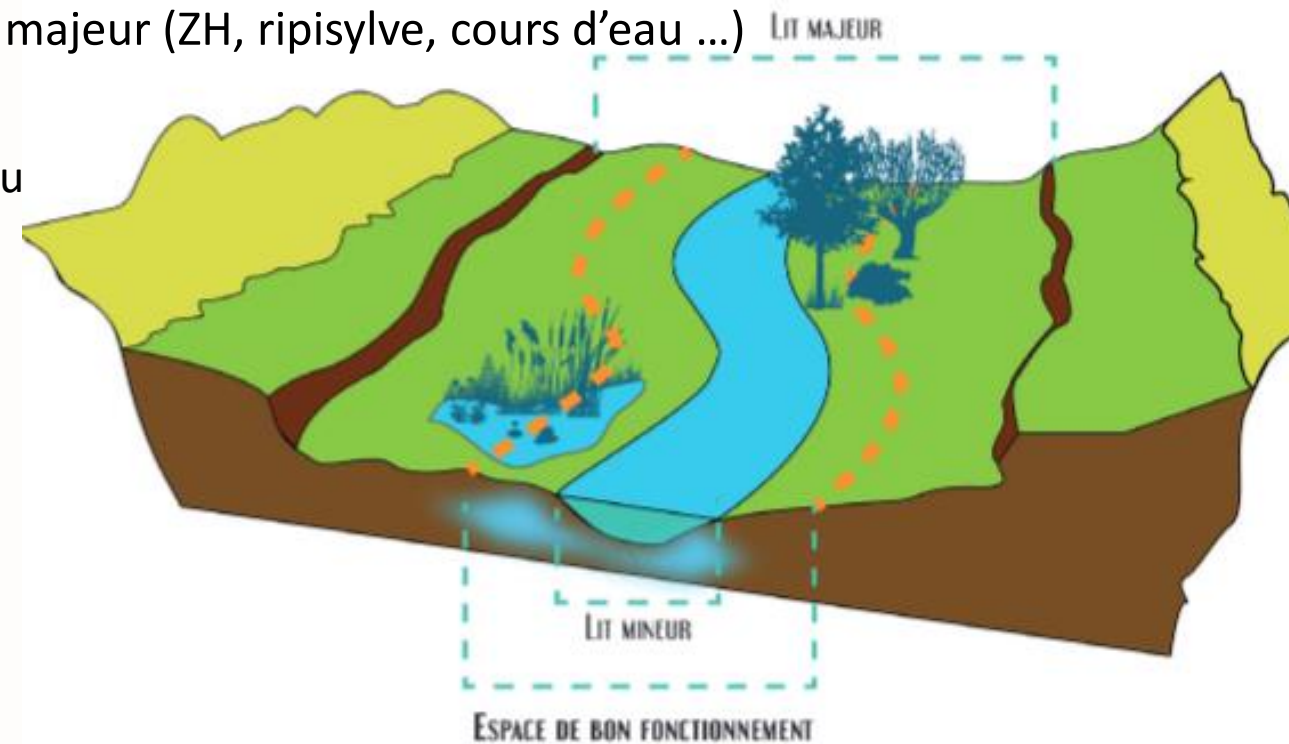
## • Objectifs

- Retrouver l'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau
  - Echanges nappe/rivière
  - Epuration de l'eau
  - Libre circulation des espèces aquatiques
  - Cadre de vie
- Atteindre le bon état hydromorphologique

## • Qui et pourquoi ?

- SAGE : Définition des secteurs prioritaires
- GEMAPI : Définition de l'EBF

→ Pas de portée réglementaire mais le SAGE peut demander à l'inscrire dans les documents d'urbanisme et le SRCE pour préserver les fonctionnalités des cours d'eau



# Définir et préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau



## • Méthode SAGE

1. Croisement des zonages existants
2. Délimitation des secteurs
  1. Délimitation physique
  2. Définition de l'enjeu prioritaire
3. Priorisation des secteurs

## • Méthode GEMAPI

1. Cartographie du lit majeur (Lidar)
2. Délimitation de l'EBF nécessaire/optimal
  1. Déterminer les styles fluviaux (« naturel »)
  2. Avec les zonages selon l'objectif précisé par le SAGE
  3. En enlevant les secteurs urbanisés + zones classées AU dans les PLU
3. Plan d'action pour tendre vers l'EBF optimal

Exemples d'enjeu	Zonages à prendre en compte (liste non exhaustive)	Objectif
<b>Ressource en eau</b>	Captages prioritaires, zones à enjeu eau potable, ZEE	Protection de la ressource
<b>Inondation</b>	PPRI, aléa débordement du PAPI	Protection biens et personnes
<b>Très bon état écologique</b>	Secteurs impactants (érosion), ZH, ZEE/ZES	Réduire les pollutions
<b>Activités économiques et de loisir</b>	RPG : Registre Parcellaire Graphique, Parcours de pêche, sentiers de randonnées ...	Maintien des activités en limitant l'impact sur le cours d'eau
<b>Biodiversité</b>	Natura 2000, Trame verte et bleue, ZNIEFF, ROE	Maintenir les corridors écologiques



# Orientation 2 : Améliorer la gestion des milieux aquatiques

- Identifier des secteurs témoins et mettre en place un suivi des indicateurs hydromorphologiques
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur les EEE



# Identifier des secteurs témoins pour appliquer le principe de non intervention et non entretien et mettre en place un suivi des indicateurs hydromorphologiques

- **Critères pour le choix du secteur**

- Station de mesure
- Continuité écologique rétablie
- Tronçon SYRAH-CE ?

- **Secteur pressenti**

- Embryenne
- Créquoise

- **Objectif**

- Connaître la réponse du cours d'eau via le suivi des indicateurs (Protocole Carhyce)
  - Hydrogéomorphologiques
  - Biologique

# Mettre en place un plan pour les EEE

## • Définitions

- EEE : Espèce Exotique Envahissante

## • Contexte

- La lutte contre ces espèces est très compliquée
- Uniquement des actions ponctuelles sont effectuées
- Uniquement les espèces sur la liste européenne permet une interdiction de commercialisation

## • Objectif

- Améliorer la connaissance sur les espèces présentes et localiser les foyers en évaluant leur potentiel de dispersion
- Prioriser les actions ayant une plus-value
- Communiquer sur ces espèces auprès des vendeurs en jardinerie et auprès du grand public



# Mettre en place un plan pour les EEE

## • Proposition de plan

- Connaissance des espèces animales et végétales sur le territoire et localisation des patchs (données CBNBL, Fredon, ...)
  - Espèce
  - Superficie/linéaire
- Limiter la prolifération de ces espèces en priorisant les actions et les secteurs
  - Classer les espèces prioritaire (potentiel de dispersion et colonisation des espaces remarquables, impact sur flore indigène, sui vi des déchets ...)
- Communication autour de l'impact de ces EEE pour éviter l'arrivée de nouvelles EEE vendues en jardinerie
  - Auprès des vendeurs en jardinerie (formation, sensibilisation ..)
  - Auprès du grand public

# Orientation 3 : Limiter l'impact des plans d'eau

- Réaliser un inventaire des plans d'eau sur le territoire
- Limiter les impacts des plans d'eau inclus dans l'EBF



# Rappel de la nomenclature LSE

- 3.2.5.0

Plans d'eau permanents ou non

Supérieure ou égal à 3ha	A
Entre 0,1 et 3ha	D

- 3.3.1.0

Mise en eau des zones humides

Supérieure ou égal à 1ha	A
Entre 0,1 et 1ha	D

# Réaliser un inventaire des plans d'eau sur le territoire

## • Définitions

- Plan d'eau : étendu d'eau stagnante, située dans une cuvette naturelle résultant de l'imperméabilité du sol ou dans une cuvette imperméable creusée par l'homme. Il peut être alimenté par des sources, un cours d'eau (s'il est connecté) ou la nappe.

## • Problématiques/Impacts des plans d'eau

- Qualité physico-chimique :
  - Augmentation de la température
  - Diminution de l'oxygène dissous (causé par la hausse de la température et la dégradation de la MO)
- Sur le débit :
  - Augmentation de l'évaporation
  - Augmentation des fuites
- Sur les habitats
  - Colmatage du cours d'eau à l'aval
  - Disparition des zones courantes
- Impact sur la continuité écologique
- Impact sur le peuplement piscicole

# Réaliser un inventaire des plans d'eau sur le territoire

- **Proposition de méthode**
- Pré-localisation
  - Ortho photographies
  - Scan 25
- Validation
  - Elus locaux
  - Partenaires
  - Relevés terrains
- Caractérisation
  - Physique :
    - Superficie
    - Profondeur
    - Etat berges
    - Espèces végétales ...
  - Hydraulique :
    - Alimentation
    - Vidange (fréquence, présence de grille ...)
  - Usage
    - Si pêche : quelles espèces
  - Administratif
    - Exploitant
    - Déclaration ou Autorisation



## Objectif

- Avoir un état des lieux exhaustif
- Comprendre l'impact des plans d'eau sur le territoire du SAGE de la Canche
- Proposer des solutions pour réduire l'impact des plans d'eau actuel (moine, fossé de rejet, plantations ...)
- Proposer l'effacement sur des plans d'eau abandonnés

## Limiter les impacts des plans d'eau inclus dans l'EBF

- Règle à rédiger

- Limiter la création de plans d'eaux dans l'EBF et les zones humides
  - Demande stricte de non impact sur la nappe ou les cours d'eau
    - Température : plantation d'arbre pour ombrage
    - Hydrologiques : déconnexion au plan d'eau
    - Chimique : fossé végétalisé pour réduire l'impact de la vidange des plans d'eau